



Cession du droit au bail

Par **Meldou**, le **05/09/2022** à **16:45**

Bonjour,

Nous occupons un fonds de commerce (Restaurant) qui appartient à une Boulangerie depuis plusieurs années... La boulangerie en question est en cours de dissolution (au tout début) !!! Que doit-on faire pour que le fonds (notre restaurant) ne disparaisse pas en même temps que la Boulangerie ??? Merci pour votre aide précieuse !!! Amicalement...

Par **john12**, le **07/09/2022** à **12:27**

Bonjour,

Votre interrogation doit être précisée pour pouvoir obtenir une réponse.

Vous dites " nous occupons un fonds de commerce".

Ne s'agit-il pas plutôt de prise à bail d'un local commercial (restaurant) appartenant à une boulangerie qui serait en cours de dissolution ?

Etes-vous propriétaire du fonds de commerce ou locataire-gérant ?

Qui est propriétaire des locaux ? une société exploitant la boulangerie ou un dirigeant ou associé de la société, s'il s'agit bien d'une société ?

Pouvez-vous expliquer le lien entre la boulangerie et le restaurant ?

Dans l'attente de vos précisions éventuelles,

Cordialement